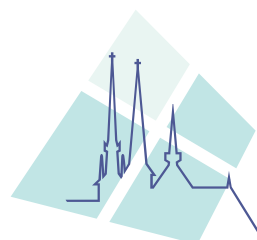


FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2020
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

Éditeur

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 462023
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2021

Coordination : Service Communication et Presse
Mise en page : Jean-Louis Pasque

FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2020
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos	5
Partie A : Archevêché de Luxembourg	7
1. Les activités pastorales sous le signe de Covid-19	8
2. L'année « Laudato Si' »	16
3. Initiatives pastorales diocésaines	19
4. Le Service de l'enseignement	20
5. Les archives diocésaines	21
6. Les chiffres clés de l'Archevêché	23
Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2020 de l'Archevêché de Luxembourg	25
1. Rapport de l'Économiste général	27
2. Rapport d'audit	30
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2020	32
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020	35
Partie B : Fondation Sainte-Irmine	45
1. Les activités et les projets soutenus	46
2. Promotion et relations publiques	47
3. Faits et chiffres 2020	50
Comptes annuels 2020 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine	51
1. Rapport d'audit	52
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2020	54
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020	55

Avant-propos



Nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui le nouveau rapport « faits et chiffres » de l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, le rapport 2020 fournit une présentation synthétique des activités menées dans l'Archidiocèse et dans la Fondation Sainte-Irmine.

Alors que l'Église à Luxembourg s'apprêtait à fêter les 150 ans du diocèse créé en 1870 avec une série d'activités à caractère religieux, culturel et social, la pandémie a non seulement chamboulé le programme prévu mais, plus encore, impacté la vie religieuse dans son ensemble à partir de mars 2020 – au Luxembourg comme à travers le monde. Le 6 mars 2020, l'ordinariat archiépiscopal a publié une première communication avec des indications sur la manière d'éviter l'infection par le coronavirus lors des services religieux. Quelques jours plus tard seulement, la décision douloureuse d'annuler temporairement tous les services religieux a dû être prise. Finalement, une reprise des offices n'a été possible qu'à partir de fin mai avec de nombreuses restrictions et une assistance limitée.

Des phases successives de déconfinement et de reconfinement ont amené l'ordinariat à publier jusqu'à fin de l'année 18 communiqués « Covid » en adaptant à chaque fois les dispositions à l'évolution de la pandémie. Malheureusement, les grands rendez-vous des fidèles comme l'Octave, la Procession dansante, le Pèlerinage à Notre-Dame de Fatima ou encore les pèlerinages à Lourdes et Oberammergau n'ont pu se dérouler que sous format digital ou ont dû être annulés, tout comme de nombreuses fêtes et célébrations à travers le diocèse.

Nous tenons à saluer particulièrement toutes les initiatives prises tant au niveau paroissial – dont certaines sont reprises dans le présent rapport – qu'au niveau diocésain par des collaborateurs et collaboratrices afin d'offrir des propositions pastorales alternatives aux fidèles : offices retransmis via le web et les réseaux sociaux, catéchèse à distance, actions d'entraide, conférences en ligne, messages vidéo, ciné-parc avec Te Deum, envois aux fidèles etc. En pleine pandémie, l'archevêché a lancé une ligne d'écoute pastorale et a pris la décision de retransmettre la « Radiomass » désormais en format vidéo. L'offre de la « Télésmass » est très appréciée des fidèles, comme en témoignent aussi les très nombreux dons reçus pour ce projet pastoral via la Fondation Sainte-Irmine. Soyez-en vivement remerciés !

Au sein de l'Église, l'année 2020 a également été marquée par la création du nouveau Centre de formation diocésain Jean XXIII en juillet 2020 regroupant toutes les formations diocésaines et la restructuration du service de la pastorale, qui aujourd'hui œuvre dans trois domaines de responsabilité pastorale, à savoir « Évangélisation et formation », « Diaconie » et « Développement intégral ».

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2020 avec un excédent part du Groupe de 21.006.818,53 €. L'exercice 2020 a surtout été marqué par la vente par Lafayette SA de la société Saint-Paul et de ses filiales au groupe belge Mediahuis, vente décrite dans les notes aux comptes du rapport 2019. Comme indiqué dans l'avant-propos du rapport de 2019, l'impact positif en 2020 de cette vente est sensiblement majoré par le fait que des charges liées à cette vente avaient été anticipées en 2019. La plus-value enregistrée dans les comptes 2020 est de EUR 25 millions en arrondi (cf. note aux comptes 16). Étant donné que l'activité de Saint-Paul ne figurait que 4 mois dans les comptes, le chiffre d'affaires est tombé à EUR 23 millions en 2020.

Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude à l'égard de tous nos collaborateurs et collaboratrices qui ont fait preuve d'un dévouement extraordinaire en ces moments difficiles pour l'Église et le pays, notamment dans les aumôneries des hôpitaux et des maisons pour personnes âgées. Que leur engagement soit pour nous tous un signe d'encouragement et d'espérance en ces temps de crise !

Jean-Claude Cardinal HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Leo WAGENER
Évêque auxiliaire
Vicaire général

Patrick MULLER
Vicaire général

Partie A :
Archevêché de Luxembourg

1. Les activités pastorales sous le signe de Covid-19

La vie de l'Église et les activités pastorales ont été affectées cette année par les restrictions imposées par la lutte contre la pandémie. Au niveau diocésain, les grandes réunions ne pouvaient donc pas avoir lieu. Toutefois, cette année a également montré que l'Église, même dans le cadre d'initiatives plus modestes, a été capable de s'adapter à la situation particulière avec sensibilité, créativité et sens des responsabilités, et dans certains endroits de rompre l'isolement imposé par le confinement.

Nous présentons quelques témoignages de projets et d'initiatives des paroisses.

Orientalischer Abend verbindet Menschen und Kulturen (Ulflingen)



Am 8. Februar 2020 lud die Lokalgruppe der „Initiative Reech-eng-Hand“ aus den Pfarreien Èlwen-Wäiswampich Saint-François und Wëntger Sainte-Famille zu ihrem alljährlichen orientalischen Abend ein.

Ein Hauch von Orient war im Refektorium von Ulflingen zu erleben. Gemeinsam mit den Flüchtlingsfamilien wurde das Menü vorbereitet, das 3 Gänge umfasste. Nach einer Vorspeise wurde vegetarisches Biryani oder Biryani mit Huhn serviert und nach dem Dessert vom Büffet wurde ein



**REECH
ENG
HAND**
ÉGLISE CATHOLIQUE
LUXEMBOURG

orientalischer Tee serviert. Mit orientalischem Tanz boten die Tänzerinnen den Gästen aus den zwei Pfarreien ein vielfältiges

Programm an. Der Erlös des Abends kommt integral der Arbeit von „Reech-eng-Hand“ mit den Flüchtlingen in den 2 Pfarreien zu.

„Kierchepäiperlécken und Meeserchen“ aus der Pfarrei Wëntger Sainte-Famille gestalten Blumenteppiche

Im Jahr 2020 fällt die alljährliche Fronleichnamsprozession in Hoffelt coronabedingt aus. Auch den kleinen Kindern aus der Gruppe der „Kierchepäiperlécken und Meeserchen“ war es nicht möglich, ihren Blumenteppich zusammen zu gestalten wie in den vergangenen Jahren. Aus diesem Grund wurden die kleinen Kinder der Cyclen 1.1, 1.2 und 2.1 eingeladen, ihren Blumenteppich zu Hause zu gestalten, um Jesus zu ehren.



Firmatelier Bungeref

Am Kader vun der gemeinsamer Virbereedung fir d'Firmung an de **Paren Atertdall Sainte-Claire a Rammerech Saint-Valentin** hunn déi iwwer 40 Jugendlech de 4. Juli zu Bungeref e Gemeinschaftsgaart ugeluecht. D'Gemeng Rammerech hat esou e Gaart scho geplangt an huet d'Material zur Verfügung gestallt. D'Sensibiliséierung fir d'Erhale vun der Schöpfung an de Gedanke vun der Biergerbedeelegung waren an der Firmvirbereedung wichteg Themen an esou hat d'Gemeng eppes dovun an och déi Jugendlech. Fir d'Firmekipp war et zënter laangem déi éischte Kéier, dass si sech erëm konnten zesumme gesinn.



Als Ofschluss vum Atelier huet e Veräin aus dem Duerf Gegrilltes offréiert.



Een Dag um Stauséi mam JUGENDGRUPP EWe „JONKER ËNNERWEE“

Nodeems vill Treff wéinst de sanitäre Mesüeren ëm de Corona ausgefall sinn, mécht sech de Jugendgrupp aus der Par Ëlwen-Wäiswampich am Juli 2020 op de Wee fir op Ënsber an d’Kierch. Virun der Kierch empfängt d’Madame Rippinger de Jugendgrupp dee begleet gëtt vum Marianne Meyers mat sengem Mann, dem Nico an dem Ingrid Scholzen.

D’Madame Rippinger aus Ënsber erkläert de Jonken hir modern Kierch. Dobäi stellen d’Fënsteren de Son-

negesang vum hëllge Franziskus duer. D’Feier weist op de brennenden Dornbusch an op d’Presenz vum Härgott hin. No der Aféierung hunn di Jonk Geleeënheet d’Kierch ze kucken a Froen ze stellen.

Gestärkt no engem Picknick mécht sech de Grupp op de Wee bei de Stauséi zu Lëlz. Den Nomëtteg verbréngen die Jonk am Kayak op dem Stauséi. An esou munch ee guet naass.



Messe des familles à Wilwerdange en honneur de Notre-Dame de Fatima

Dimanche, le 4 octobre 2020 la paroisse Ëlwen-Wäiswampich a fêté, comme chaque année, une messe des familles en honneur de Notre-Dame de Fatima. Cette messe a été organisée par l’équipe des

messes de familles de Wilwerdange en collaboration avec la communauté portugaise de la paroisse.

Animés par les chorales *Adesso* et *Cantos dos Anjos*, les

chants en honneur de Notre-Dame de Fatima n'ont pas manqué dans le programme musical. Les enfants ont été introduits dans l'histoire des 3 enfants Jacinta, Francisco et Lucinda à qui la Sainte Vierge s'est montrée dans le petit village au Portugal.

Après la messe, la Sainte Vierge a été portée autour de l'église de Wilwerdange et rituellement le départ de la Vierge est accompagné par le chant « Uma prece final » et toute l'assemblée agite un mouchoir blanc pour dire « au revoir » à la Vierge.



30 Engel für die Bewohner des Serviors in Ulflingen

Die Jugendlichen aus der Pfarrei Elwen-Wäiswampich Saint-François basteln im Advent 2020 Engel für die Bewohner des Serviors in Ulflingen.



Da diese Engel coronabedingt nicht wie vorgesehen im Rahmen eines Treffens der Jugendgruppe „Jonker ënnerwee“ gebastelt werden konnten, haben die Jugendlichen ihren Engel aus Gips und Holz zu Hause gebastelt. Die Firmkandidaten, die sich auf ihre Firmung am 6. Februar 2021 in Ulflingen vorbereiten, haben sich dieser Initiative angeschlossen. Organisiert wurde diese Aktion vom Youth-Group EWe.

Mit ihren selbstgebastelten Engeln überbringen die Jugendlichen den alten Menschen ihre Weihnachts- und Neujahrsgrüße. Darüber hinaus wollen sie den alten Menschen im Servior versichern, dass sie nicht vergessen sind in einer Zeit, wo Besuche und Kontakte nicht möglich sind. Jeder Engel überbringt diese Botschaft „Manchmal kommt ein Engel einfach so vorbei und hängt einen Stern an deinen Tag. Die Jugendlichen der Pfarrei Elwen-Wäiswampich wünschen euch frohe Weihnachten und im Neuen Jahr viele Sternentage“.

Die Bewohner des Serviors „Liewensbâm“ bedanken sich für diese Aktion mit einer „Engelskarte“, die von jedem Bewohner persönlich unterzeichnet wurde.

Pfarrei Suessem Christ Sauveur: Letzter Gottesdienst in der Kirche von Belval-Metzerlach

In der Pfarrei Suessem Christ Sauveur ist das Jahr 2020 mit einem Abschied anderer Art zu Ende gegangen. Am 31. Dezember feierte die Pfarrei ihren letzten Gottesdienst in der Kirche „Résurrection du Christ“ in Belval-Metzerlach. Im Zuge der Verhandlungen mit den Gemeinden beanspruchte die Gemeinde Sanem das Kirchengebäude in Metzerlach für die eigene Nutzung. Sie beantragte die Entweihung der Kirche, die ihr nach aktueller Gesetzeslage auch zugestanden werden musste.

Die Kirchenfabrik der Pfarrei hatte mit großem Engagement bis zuletzt intensiv daran gearbeitet, die Kirche für die pastorale Nutzung zu erhalten.



Katechese mal anders

Möchte man in der Familie, dass die Kinder außerfamiliär eine kindlich-religiöse Unterweisung bekommen, werden sie in der Pfarrei zur Katechese angemeldet.

Wie jede Arbeit will auch die Katechese geplant werden. Im Regelfall erfolgt die Anmeldung zur neuen Katechese in den Monaten Mai-Juni. Durch Hinweise in den Pfarrbriefen, Werbeflyern, den Gottesdiensten sowie Mundpropaganda gelangen die Informationen zu den Familien. Die Anmeldeformulare stehen auf der Homepage bereit, können aber auch angefordert werden. Soweit, so geplant...

Im Jahr 2020 kam alles anders. Nach den Fastnachtsferien war nichts mehr wie vorher. Einziges Thema: die Corona Pandemie. Zunächst fielen sämtliche Katechesen aus, es gab keine Erstkommunionfeiern, keine Gottesdienste – nichts. Treffen durften nicht stattfinden. All unsere

Planungen waren „für die Katz“... Stattdessen gab es reichlich Unsicherheit und viele Fragezeichen. Nichts war seitdem mehr sicher und ich darauf eingestellt, dass sich Pläne innerhalb weniger Tage ändern.

Das Jahr 2020 hat von allen viel verlangt. Von Hauptamtlichen, Familien und Ehrenamtlichen. Erstaunlicherweise hat trotzdem alles sehr gut funktioniert. Beim Zwischenmodell „Internetkatechesen“ unterstützte uns unsere „Ruhestands“-Katechetin. Die Ehrenamtlichen, immer schon engagiert, setzten durch ihre Flexibilität noch eins drauf.

Die sowieso schon strapazierten Eltern lasen ihren Kindern religiöse Geschichten vor, beteten, sangen, malten und mailten schließlich Bilder und Aufgaben an uns zurück.

Im Moment finden die Katechesen in großen Räumen,

Kirchen, Sälen... oder mit wenigen Kindern in kleinen Räumen statt. Doch die Sehnsucht auf ein Leben ohne Einschränkungen bleibt. Vor allem für die Kleinen. Bis dahin gilt es die Zeit sinnvoll und sorgfältig zu nutzen. Mutig zu sein und idealerweise den Mitmenschen Mut zu machen: Seid mit Gottvertrauen unterwegs! Lebt

dies euren Kindern vor so gut es geht. Alles ist anders. Vielleicht wird es trotzdem gut. Dann zelebrieren wir die Erstkommunion wieder festlich in der Kirche und feiern anschließend ein großes Familienfest.

Pfarrei Musel a Syr Saint-Jacques

Am Covid- Joer op der Säit vun deenen, déi Hëllef brauchen

Mëtt Mäerz 2020 huet et geheescht: Bleift doheim!
De Corona Virus huet sech verbreet – iwwerall.

*sacristie. Ainsi ils peuvent parler sans que d'autres écoutent.
Entre 12 et 20 personnes passent en soirée. »*

Mier hu schnell gemierkt, dass duerch déi Pandemie ëmmer méi Léit, Sans-Abris, Toxikomanen, mä och vill néi Léit, déi hir Aarbecht verluer hunn, zemoos elengerzéiend Frae mat Kanner, bei eis schelle komm sinn, fir ze drénken, iessen oder nei Schong.

D'Sozial-Ekip, vill Benevoller vun eiser Pastoragekip, jiddereen huet säi Bäitrag gelescht, an dat all owes, bis haut!

D'Schlaange mat Léit virun der Sakristei, Parbüro vu Bouneweg ass ëmmer méi laang ginn.

Hei e puer Erliedner:

« *Permettez-moi de vous transmettre quelques informations sur notre service en faveur des plus défavorisés de notre quartier.*

En raison du confinement nos équipes de bénévoles ne sortent plus sur la rue en soirée pour aller à la rencontre des toxicomanes. Nos activités du mardi matin (distribution d'aliments, vestiaire, café, rencontres, etc.) sont aussi réduites. Quelques bénévoles distribuent encore des aliments le mardi matin. Les demandeurs n'entrent plus dans l'enceinte de la crypte mais doivent attendre à l'extérieur où on leur donne ce dont ils ont besoin.

Nous proposons aussi un accueil en soirée de 20h00 à 21h30. De nombreux toxicomanes profitent de cette occasion pour venir chercher de la nourriture ou pour parler, pour dire leur souffrance, leur solitude. Ils peuvent entrer seuls dans la



Heiansdo ass eisen Dësch mat lesswueren owes praktesch eidel an ech froe mech, wat mer deen nächsten Dag verdeele sollen. Awer den nächsten Dag ass genuch do. Et melle sech Leit, déi eppes bréngen. Gott suergt, dass ëmmer eppes do ass.

La providence divine : Dieu est là et agit. Parfois en soirée, nos tables sont vides ; mais le lendemain, des personnes nous apportent à nouveau des aliments.

Zum Schluss, **e ganz grouse Merci** all deenen, déi äis ënnerstëtzen duerch hiert Gebiet, doduerch, dass si Liewensmëttel a Séissegkeete laanscht bréngen, déi mir da verdeelen. Am Moment besteet eng ganz grouss Solidaritéit. Vill Léit telefonéieren a froen, wat si bréngen kënnen.

Par Lëtzebuerg Notre-Dame
(Bonnevoie-Hamm-Sacré Cœur)

Gemeinschaft: Begéinen an Zesammenhalen

D'Por **Öewersauer Saint-Pirmin** ass eng Gemeinschaft vu 27 Kierchen a Kapellen. Mir schaffen hei zu 3 Hauptamtlechen, zesumme mat enger Ekipp Benevollen. Wéi warscheinlech jiddereen, ware mir am Joer 2020 och vun der Heftegheet vun der Coronapandemie iwwerrascht ginn an hu missten domat eens ginn, dass eng vun eise Grondlagen ewech gefall ass, nämlech déi perséinlech Begéinung tëscht Mënschen.



Lues a lues sinn eng Partie Iddien entstanen, wéi mir d'Leit aus eiser Por kéinten errechen an iergendwéi zesammenhalen. De „Gedanke fir den Dag“ gouf intensivéiert, Propose fir „Kateches doheim“ verschéckt, „Gottesdénsgchter doheim“ ausgeschafft, Spuerespiller zu reliéisen Theme fir Famillen, natierlech Coronakonform, organiséiert, Onlinetreffe virbereet, a villes méi.

Eng besonnesch Iddi hat eise Paschtouer, wéi kloer war, dass mir Ouschteren 2020 net zesammen an der Kierch feiere konnten. D'Aktioun huet geheescht „Eng voll Kierch fir Ouschteren!“ an d'Iddi war ganz einfach:

jidderee vun eiser Gemeinschaft konnt fir Ouschteren e Bild vun oder iwwer sech eraschécken. Der Kreativitéit ware keng Grenze gesat, Collagen, Zeechnungen, Fotoen asw., alles war wëllkomm. Iwwer 300 Leit, Grousser a Klenger, hu matgemaach. Déi Biller sinn an der Kierch zu Eschduerf op d'Bänken opgehaange ginn an den Här Paschtouer huet hei d'Mass fir Ouschterdag gefeiert. Sou war hien net eleng an der Kierch, a mir aner och net eleng doheim. Op deem speziellen Ouschtersonndeg, war d'Gemeinschaft zwar net perséinlech an der Kierch zesammen, mee mir waren awer am Gebiet an a Gedanke matenee verbonnen. Eng extra Erfahrung an der Zäit vum Lockdown, déi Hoffnung an Zouversicht ginn huet. RTL hat heiriwwer e Reportage bruecht (<https://www.rtl.lu/news/national/a/1500288.html>).

Begéinunge mat Leit blouwen dat ganz Joer 2020 schwierig wéinst dem Coronavirus. An trotzdem hate mir d'Méiglechkeet, Gottesdénsgchter ze feieren. Sou hu mir eis fir de Liewegen Adventskalenner, wou mir eis soss all Weekend bei enger Famill, déi eng Aktivitéit virbereet hunn, getraff hunn, dëst Joer ganz einfach dobausse bei enger vun de Kierchen aus eiser Por gesinn. An enger gemittlecher Adventsstëmmung ronderëm e Feier, Kärzen an engem Dekor aus Stréibotte sinn eng Geschicht an e Gedanken zum Advent a Chrëschttag presentéiert ginn. Eng ganz Partie Leit waren dankbar, op déi Manéier den Advent op eng besonnesch Aart a Weis ze erliewen a sech esou op Chrëschttag virzebereeden.

Als Por gi mir zouversichtlech a mat vill Vertrauen a Gott an an d'Mënschen an d'Zukunft a sinn ënnerwee voll Courage an Iddien, fir dem Herrgott seng Botschaft zesammen ze liewen!

Global!?! Lokal!?! Grün!?! Spiritualität!?! – Actionlab Nachhaltige lokale Entwicklung in der Pfarrei Steesel- Walfer Sainte-Trinité

Sind sie ein Früherer oder Spätstarter in der Ökologischen Frage, „Fridays for Future“-Fan, gehören sie zu denen, die auch morgen noch auf diesem Planeten leben wollen, zu denen, denen die Umwelt und Ökologie am Herzen liegen, zu denen, die etwas gegen ausgetrocknete Böden und das Artensterben unternehmen wollen, begeistert sie die Biodiversität, gehören sie zu den Menschen mit „grünem Daumen“, sind sie ein Mitfühlender, Netzwerker, Lebenskünstler, Brückenbauer, eine Personen mit Unternehmergeist, sind sie Berufsoptimist? Dann könnte sie unser Projekt Actionlab Nachhaltige lokale Entwicklung interessieren.

Zu unseren monatlichen Treffen lädt die Pfarrei sie ins Pfarrzentrum Walferdingen ein.

Dabei ist schon die Form *Actionlab* sprichwörtlich für das Ziel des Projektes. Es soll das Umweltschreiben von Papst Franziskus gelesen und diskutiert werden

Hilfen zum Gebet zu Hause

Die **Pfarrei Atertdall Sainte-Claire** hat zu verschiedenen liturgischen Anlässen eine Hilfe erarbeitet, die allen Interessierten zur Verfügung gestellt wurde.

Zur Oktave, zu Pfingsten und zu Mariä-Himmelfahrt gab es ein einfaches Blatt mit zum Fest passenden Gebeten und Texten. Da zu Allerheiligen die gemeinschaftliche Segnung der Friedhöfe wegen der sanitären Situation nicht möglich war, wurden

immer mit der Perspektive auf die Schaffung verschiedener Projektgruppen à la *Social- and Urban Gardening*, „Essbarer Garten“, Transition-Bewegung, und... ihre Ideen...

Jedes Treffen beginnt mit einer Einführung in das Thema, dem folgt die Lektüre ausgewählter Textstellen zum Thema mit offener Diskussion. Ein spiritueller Impuls schließt jede Veranstaltung ab. Die Treffen werden monatlich stattfinden und etwa 1h15 dauern.

Eine Übersetzung ins Französische ist möglich. Im Falle von Einschränkungen des Versammlungsrechtes aufgrund von Covid-19 werden die Treffen entweder hybrid oder digital via Zoom stattfinden.

Das Actionlab ist ein Projekt der Pfarrei Steesel-Walfer Sainte-Trinité im Rahmen des LAUDATO SI'-Jahres 2020-2021 der Erzdiözese Luxemburg.

die Familien eingeladen, das Familiengrab selbst zu segnen. Entsprechende Gebete und Texte wurden allen in einer kleinen Broschüre zur Verfügung gestellt.

Für die Adventszeit erarbeitete das Pastoralteam ein Heftchen mit Gebeten, Geschichten und Liedern als Hilfe zur Hinführung auf Weihnachten hin. Alle Unterlagen wurden in Zusammenarbeit mit der Altenpastoral der Pfarrei erstellt und verteilt.

2. L'année « Laudato Si' »

Laudato Si'

2020 war der fünfte Jahrestag von *Laudato Si'*, der Enzyklika von Papst Franziskus über die Sorge um unser gemeinsames Haus, die am 24. Mai 2015 unterzeichnet wurde. Zu diesem Jahrestag

hatte Papst Franziskus zu einer entsprechenden Laudato Si'-Woche vom 16. bis 24. Mai aufgerufen, um das Engagement für mehr Gerechtigkeit und Schöpfungsverantwortung weltweit zu intensivieren.



So nahmen auch Christen aus der Erzdiözese Luxemburg in weltweiter Verbindung mit Katholiken auf allen Kontinenten zur Mittagsstunde am 24. Mai 2020 an einem gemeinsamen Gebetsmoment teil. Unter dem Vorsitz von Erzbischof Jean-Claude Hollerich wurde ein kurzer „Pilgerweg“ von der Kathedrale bis in den Stadtpark zurückgelegt. Unterwegs hatten sich die rund 20

Teilnehmerinnen und Teilnehmer mit ihren „Laudato Si'“-Gesichtsmasken (hergestellt von irakischen Flüchtlingen) auf ihrem Meditationsweg mit einer dringlichen Frage zur sozialen und ökologischen Krise weltweit auseinandergesetzt: Wo höre ich persönlich den Schrei der Schöpfung, wie sie leidet? Höre ich den Schrei der Armen, ob sie hier bei uns oder weit entfernt in der Welt leben?

Ökologische Spiritualität konkret vor Ort: auf dem Franziskusweg in Troisvierges

„Laudato Si“ (Gelobt seist du) sind nicht nur die Anfangsworte des Sonnengesangs von Franz von Assisi, sondern auch der Umweltzyklika von Papst Franziskus, der das Engagement für mehr Gerechtigkeit und Schöpfungsverantwortung in diesem 5. Jubiläumsjahr der Enzyklika weltweit intensivieren möchte. So passte auch der 7 km -lange Franziskusweg im nördlichen Ösling doppelt gut zur Thematik dieser Wanderung, an der rund 50 Teilnehmerinnen und Teilnehmer im Respekt der staatlichen Covid-19 Sicherheitsvorschriften teilnahmen.



Divestment und Klimaschutz in der katholischen Kirche

Dabei wurde Gebet, Spiritualität auch mit konkreten Engagements verbunden: Das Erzbistum Luxemburg ist anlässlich der Laudato Si-Woche 2020 dem Global Catholic Climate Movement (GCCM) beigetreten, um dieses Anliegen gemeinsam mit

900 katholischen Akteuren weiterzubringen. Im Vorfeld dieses Beitritts wurde bereits auch die **GCCM Divestment Verpflichtung** vom Erzbistum Luxemburg eingegangen. Diözesen, katholische Banken und eine internationale Koalition katholischer Institutionen verpflichten sich in dabei, Investitionen aus klimaschädlichen Kohle-, Öl- und Gasunternehmen abzuziehen bzw. solche Investitionen auch in Zukunft auszuschließen.

Forderung eines Lieferkettengesetzes in Luxemburg

Die katholische Kirche unterstützt schon seit Jahren die Arbeit der „Initiative pour un Devoir de Vigilance“ in ihrer Forderung nach einem nationalen Lieferkettengesetz im Bereich Menschenrechte und Wirtschaft. Vertreten wird sie durch die Commission Justice et Paix, die Fondation Caritas und die Fondation Partage Luxembourg. 2020 fand auch ein Treffen von Europaabgeordneten und Abgeordneten aus Frankreich

und Luxemburg mit dem Präsidenten der COMECE (Kommission der Bischofskonferenzen der Europäischen Union) statt unter dem Thema: „Menschenrechte im Kontext einer menschenrechtsfreundlichen Wirtschaft in der Europäischen Union“.

Frau Isabel Wiseler-Lima, die Herren Charles Goerens, Charles Margue und Dominique Potier

tauschten sich mit Jean-Claude Kardinal Hollerich, Präsident der COMECE, aus. An dem Treffen nahmen auch Patrick Godar und Jean-Louis Zeien von den Mitgliedsorganisationen der „Initiative pour un devoir de vigilance“ (Mitglied der European

Coalition for Corporate Justice), Denise Auclair (CIDSE) und Marek Misak (COMECE) teil. Die Diskussion konzentrierte sich auf mögliche Wege zur Stärkung der Zusammenarbeit auf europäischer und nationaler Ebene.



3. Initiatives pastorales diocésaines

Telefonseelsorge

Angesichts der Isolation, insbesondere der älteren Menschen wurde dieses pastorale Projekt während des ersten Lockdowns, in kurzer Zeit ins Leben gerufen.

Viele ehrenamtliche und hauptberufliche Mitarbeiter*innen (alle mit Ausbildung zur *écoute pastorale*) haben sich spontan bereit erklärt mitzuarbeiten. 40 Personen haben sich wochenlang Zeit genommen, um zuzuhören, zu trösten, mit Anrufenden zu beten.

Nach sechs Monaten Laufzeit, während der täglich und ganztags bis 21 Uhr jemand erreicht werden konnte, haben wir uns Zeit genommen, das Projekt zu überdenken und neu zu gestalten, um ihm eine tragfähige Basis für die Zukunft zu geben.

Waren die Menschen, die sich am Projekt beteiligt haben, bis dahin anonym, so hat jetzt jeder/jede Mitarbeiter*in eine feste Zeit an der er/sie jede Woche am Seelsorgetelefon zu erreichen ist.

Gespräche mit „SOS détresse“ und der Telefonseelsorge im Bistum Trier sowie ein Ausbildungstag haben uns motiviert, weiterzumachen- über die Pandemie hinaus.

Durch Plakate, Flyer, Internet und Zeitung wurde und wird die Telefonseelsorge bekannt gemacht um möglichst viele Menschen zu erreichen.

L'Octave comme jamais !

« *Faire Église ensemble* » – ce fut là le thème de l'Octave 2020, prévue ultérieurement comme un point culminant au cours de l'année jubilaire. Cependant, à cause de la pandémie, le programme du pèlerinage, arrêté déjà en février 2020, a dû être remodelé en dernière minute. Grâce à une nouvelle version *Covid-19 spéciale*, une forme digitale pour le pèlerinage était envisagée en temps de strict confinement. Dans son programme affiné nous avons pu découvrir aussi bien des célébrations eucharistiques ouvertes à un nombre restreint de personnes ; des messes pour

les communautés linguistiques, que des moments artistiques et autres. Un nouveau site internet a vu le jour avec oktav.lu. Une retraite spirituelle en ligne, préparée par le réseau ignatien, fut proposée à 200 personnes. En outre, la création et la diffusion du « Pain de l'Octave » diffusée surtout par via les réseaux sociaux a connu un réel succès dans le pays et même au-delà de nos frontières. Une Octave comme jamais ! Sans doute, elle aura marqué la vie d'un bon nombre de pèlerins en ligne, 150 ans après la naissance de notre diocèse.



Prière commune du Conseil d'Églises chrétiennes au Grand-Duché de Luxembourg

Le 19 janvier 2020, le Conseil d'Églises invitait à sa prière commune à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des Chrétiens. La prière fut accueillie par la communauté des Sœurs de la Doctrine chrétienne à Luxembourg-Gare.



4. Le Service de l'enseignement

Une école maternelle catholique pour développer les trois langues

Les Sœurs franciscaines ont accompagné des enfants dans leur développement humain, éducatif et spirituel pendant plus de 50 ans au sein de la Scuola Materna Cattolica Italiana.

Au-delà des circonstances difficiles de crise sanitaire où Sœur Luciana et Sœur Anna Maria ont dû quitter en juin 2020 le Luxembourg, cette année a été une année de transition à plusieurs niveaux pour assurer la pérennité de l'école.

Avec le soutien de l'Archevêché et l'accompagnement continu de Sœur Luciana Cividini, ce défi a été relevé. Une nouvelle directrice, Stéphanie Duval, a été nommée en janvier 2020. Le Conseil d'administration, dont Sœur Luciana assure toujours la Présidence, et la nouvelle directrice ont, ensemble, développé un projet pédagogique en respectant deux objectifs : conserver l'identité catholique et familiale de cette école, et lui donner une dimension internationale adaptée à l'environnement multiculturel luxembourgeois. C'est

ainsi que la Scuola Materna Cattolica Italiana est devenue la Scuola Materna Cattolica Internazionale ou SCMI.

L'équipe éducative a en partie été renouvelée pour offrir aux enfants la possibilité de recevoir un enseignement bilingue. Une enseignante française et une enseignante anglaise ont rejoint l'équipe, permettant aux parents de choisir pour leur enfant l'une des trois sections suivantes :

- italien – français
- italien – anglais
- français – italien

Tous les enfants bénéficient également d'une initiation au Luxembourgeois.

L'éducation catholique demeure l'un des fondements principaux de l'école. Cela se traduit par des prières quotidiennes, l'éveil à la foi, les chants, la célébration des fêtes catholiques en présence de l'aumônier de l'école,

Padre Zefferino Parolin, mais surtout par le partage des valeurs chrétiennes au quotidien.

L'année 2020 a également été marquée par un renouvellement du Conseil d'administration. Madame Bernadette Reuter, après des années d'un soutien indéfectible, a quitté le Conseil à la fin de l'année 2020. Dans le même temps, Madame Daniela Ragni et Monsieur Antoine Wagner ont été accueillis au sein



du Conseil, apportant leur énergie et leurs idées. Ils partagent avec l'ensemble des membres du Conseil (Sœur Luciana Cividini, Monsieur Jean-Louis Zeien, Monsieur Mario Angeli et Monsieur Fabio Morvilli), les valeurs chères à l'Église catholique et un attachement sincère à cette école.



5. Les archives diocésaines

Allgemeines

Im Jahr 2020 wurden Archivalien mit einem Gesamtumfang von ca. 27 **laufenden Regalmetern (lfm)** übernommen. Die ursprünglich im Jahr 2010 bei der langfristigen Bedarfsplanung für Magazinkapazitäten ermittelte **Zuwachsprognose** von jährlich 12,5 lfm wird im achten Jahr in Folge deutlich **übertroffen**. Da die Nutzung der verfügbaren Magazinkapazitäten durch die konsequente

Umbettung der Archivalien in Archivkartons bereits weitgehend optimiert ist, sind in diesem Bereich keine die Raumsituation entlastenden Effekte mehr zu realisieren. Bei einem fortgesetzten Zuwachs in der Größenordnung der vergangenen Jahre werden die **Magazinkapazitäten** (derzeit noch unbelegt: ca. 123 lfm; Belegung mit Verbrauchsmaterialien wie Kartons etc. berücksichtigt) **in Kürze erschöpft** sein.

Jubiläum 150 Jahre Bistum Luxemburg

An den Aktivitäten zum Bistumsjubiläum hat sich das Diözesanarchiv mit einer online-Quellenpräsentation und der Veröffentlichung dieser Präsentation in Buchform beteiligt. Für die online-Präsentation wurden 28 Quellen ausgewählt, anhand derer die Entwicklung der kirchlichen Strukturen in Luxemburg im 19. Jahrhundert bis zur Gründung des Bistums 1870 in zwanzig Etappen dargestellt wurde. Die Quellen wurden im Wochentakt veröffentlicht und auf der Homepage des Bistums jeweils prominent präsentiert. Die Folgen sind dauerhaft auf der Seite des Diözesanarchivs innerhalb des Portals cathol.lu

abrufbar. Die Präsentation ist zweisprachig (deutsch und französisch) und beinhaltet neben Digitalisaten erläuternde Texte und – falls erforderlich – Transkriptionen und/oder Übersetzungen.

Die Präsentation wurde für eine Drucklegung aufgearbeitet und in Buchform veröffentlicht. Am 18. Dezember 2020 überreichte das Team des Diözesanarchivs Herrn Erzbischof Jean-Claude Hollerich und den Generalvikaren Leo Wagener und Patrick Muller die ersten Exemplare. Das Buch ist mit einer Auflage von 500 Exemplaren gedruckt worden.

Archivdatenbank Online

Am 11. November 2019 wurde die Archivdatenbank freigeschaltet. 2020 wurden 40.755 Nutzer und

134.132 Seitenaufrufe registriert. Dies weist auf ein reges öffentliches Interesse hin.

6. Les chiffres clés de l'Archevêché

VIE DE L'ÉGLISE

	2020	2019	2018
Baptêmes	745 *	2.003	2.084
1 ^{res} Communions	1.141	2.239	2.762
Confirmations	438	915	802
Mariages	39	237	272
Enterrements	2.370	2.387	2.491




* dont 51 âgés de plus de 7 ans.

AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

280 salariés sont au service de la pastorale et de l'administration (état au 31 décembre 2020).

Le personnel (280 salariés)



 Ministres du culte : 74 %
 Salariés privés : 12 %
 Catéchètes titulaires : 14 %

Sur ces 280 salariés :

- Ministre du culte : **208** (74 %)
- Salariés privés : **33** (12 %)
- Catéchètes titulaires : **39** (14 %)



Vie consacrée

260 religieuses

65 religieux

Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.



33 paroisses
6 doyennés

Chiffres-clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2020)

en millions d'euros

Total du bilan	195,8
Fonds propres	147,2
Total des dettes	41,7
Résultat de l'exercice	21,0

Comptes consolidés révisés
pour l'exercice 2020 de l'Archevêché
de Luxembourg



1. Rapport de l'Économe général

sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2020 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

1. Introduction

Pour la neuvième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg SA) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché sont une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques - ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée - a dans sa séance du 16 juin 2021 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2020 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) Jusqu'au 24 avril 2020, date de la vente de Saint-Paul Luxembourg S A: l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;

- b) l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation qui comprend 14 entités juridiques pour le compte de Profits & Pertes est décrit dans la note 2. En résumé, via sa participation en tant qu'actionnaire unique dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont l'ensemble le plus important, si on se base sur les effectifs, était jusqu'au 24 avril 2020 le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg SA.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) présentes sur l'exercice 2020 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2020.

3. Évolution en 2020 et perspectives pour 2021 des principales activités commerciales du Groupe

Pour les presque 4 mois de l'activité médias qui font encore partie du Profits et Pertes consolidé 2020, les 6 dernières semaines ont été impactées assez fortement par l'état de crise et la pandémie.

Concernant les développements immobiliers, il faut surtout citer l'immeuble construit par la société LuxRec SARL. Fin 2020 100% des parts de la société LuxRec SARL ont été vendues à terme par Lafayette. Le terme de l'opération a eu lieu fin mars 2021 avec le paiement du prix par l'acquéreur et le transfert des parts (cf. note 22).

Perspectives 2021 pour la gestion immobilière et patrimoniale

Nous planifions un démarrage de la phase de construction de deux projets immobiliers au 4^e trimestre de cette année. Un décalage de ces projets suite aux prix des matériaux de construction extrêmement élevés actuellement reste une option. À côté des revenus locatifs du portefeuille existant, l'exercice 2021 bénéficiera aussi d'un cash-flow positif non récurrent lié à la plus-value sur la vente de la société LuxRec SARL.

4. Le résultat consolidé et son évolution et l'évolution des fonds propres

Le Groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2020 avec un bénéfice consolidé d'EUR 20.996.811,29 (part du Groupe : EUR 21.006.818,53) contre une perte consolidée en 2019 d'EUR 2.082.001,98 (part du Groupe : EUR 2.094.547,01). La variation positive du résultat du Groupe s'élève donc à EUR 23.078.813,27.

L'événement qui a le plus impacté à la hausse le résultat 2020 est la plus-value de cession des actions de Saint-Paul Luxembourg SA réalisée le 24 avril 2020. Elle est de EUR 25.042.321,32 (cf. note 16).

La plupart des autres lignes du Profits et Pertes présentent des évolutions qui proviennent majoritairement du fait que le P&P contenait en 2019, pour le sous-groupe Saint-Paul Luxembourg, 8 mois d'exploitation en plus.

La ligne « impôts sur le résultat » a engendré une baisse du total des charges du P&P de EUR 7.078.635,07 par rapport à 2019 (cf. note aux comptes 16 pour 2019 et 17 pour 2020).

Les fonds propres incluant les plus-values immunisées réinvesties du Groupe pour EUR 16.031.679,39 ont augmenté de EUR 24.866.688,04.

5. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont essentiellement des actifs immobilisés en terrains et constructions et des actifs circulants destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2020 à EUR 4.736.277,90, il est quasi stable par rapport au 31 décembre 2019.

Les composantes majeures de ce montant sont (cf. Note aux comptes 10) :

- EUR 1.745.938,87 dédiés à MISSIO Luxembourg
- EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier qui accueille des réfugiés
- EUR 247.876,49 dédiés aux archives diocésaines.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés.

6. Dettes et trésorerie nette

Les **dettes** ont baissé faiblement d'EUR 893.584,47 par rapport au 31 décembre 2019 pour s'établir à EUR 41.693.914,23 à la clôture 2020.

Dans cette variation les dettes bancaires, qui sont uniquement des emprunts de Lafayette SA pour des projets immobiliers spécifiques, ont augmenté de EUR 4.836.490,89. Ceci est dû au financement externe partiel du volume d'investissement élevé de EUR 18.975.710,47 de l'exercice 2020.

Des réserves de liquidités ont été maintenues en vue de la part fonds propres dans le financement d'autres projets immobiliers en cours.

La trésorerie nette du Groupe (liquidités moins dettes bancaires) est restée quasi stable avec en arrondi EUR 15,7 millions à la clôture 2020 contre 15,2 millions à celle de 2019.

7. Perspectives financières pour l'avenir pour les activités propres de l'entité Archevêché

Le 1^{er} septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1^{er} article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme de minimum 15 ans.

À court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1^{er} septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des charges de personnel des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Ces embauches nettes, en cours depuis 2017, conduisent à une augmentation continue d'année en année des charges de personnel de l'Archevêché.

Le résultat récurrent des activités commerciales permet de couvrir le déficit actuel de l'Archevêché. Depuis le

24 avril 2020, date de cession du groupe Saint-Paul, ces activités commerciales se concentrent maintenant sur le développement, l'exploitation et la gestion du portefeuille des actifs corporels et financiers du Groupe. Les biens immobiliers représentent actuellement la majeure partie de ces actifs.

Cependant avec la croissance progressive des charges et des décaissements de l'Archevêché pour les raisons

susmentionnées, son besoin de financement va augmenter d'année en année. L'excédent dégagé par les activités commerciales va certes lui aussi progresser à moyen terme mais il devra nécessairement être accompagné et complété par d'autres sources de financement. Le fonds d'avenir abrité par la Fondation Sainte-Irmine est la pierre angulaire de ces dispositifs.

Marc Wagener, Économiste général



2. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

Notre opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Archevêché de Luxembourg (l'« Archevêché ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil pour les affaires économiques. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil pour les affaires économiques pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil pour les affaires économiques qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil pour les affaires économiques a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil pour les affaires économiques du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 17 juin 2021

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2020

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2020 exprimé en EUR	Note(s)	2020	2019
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		416.599,30	361.755,91
Mali de fusion		0,63	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		49.713,00	0,00
		466.312,93	361.756,54
Immobilisations corporelles	4.2b),5		
Terrains et constructions		115.884.859,17	117.914.660,94
Installations techniques et machines		115.546,00	163.590,00
Autres installations, outillage et mobilier		644.073,19	727.425,29
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		2.098.963,34	1.685.205,07
		118.743.441,70	120.490.881,30
Immobilisations financières	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	1,00	2,00
Participations mises en équivalence	7	6.242.842,03	7.167.633,07
Titres ayant le caractère d'immobilisations	6	6.000.000,00	1.000,00
Autres prêts		4.427,00	16.855.858,52
		12.247.270,03	24.024.493,59
		131.457.024,66	144.877.131,43
Actif circulant			
Stocks	4.2d)		
Matières premières et consommables		0,00	713.971,19
Produits en cours de fabrication		0,00	226,50
Produits finis et marchandises		0,00	60.814,06
		0,00	775.011,75
Créances	4.2e)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		816.010,66	4.316.459,72
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		916.859,05	75.657,89
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		28.500.905,31	2.253.800,30
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an - dont la durée résiduelle est supérieure à un an		1.987.585,92 963.682,40	2.633.250,14 0,00
		33.185.043,34	9.279.168,05
Valeurs mobilières	4.2f)		
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		1.347.478,58	611.113,38
		29.633.540,25	24.298.355,47
		64.166.062,17	34.963.648,65
Comptes de régularisation	4.2g)		
		159.578,30	152.485,27
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		195.782.665,13	179.993.265,35

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2020 exprimé en EUR	Note(s)	2020	2019
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	16.031.679,39	12.001.217,37
Résultats reportés		89.276.340,20	91.889.442,13
Réserves de consolidation		-4.658.280,01	-5.006.242,42
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		21.006.818,53	-2.094.547,01
		147.227.956,86	122.361.268,82
Intérêts minoritaires			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	0,00	-47.717,49
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-10.007,24	12.545,03
		-10.007,24	-35.172,46
Provisions			
Autres provisions	4.2h) 9	1.939.308,50	6.359.438,30
Fonds dédiés			
	4.2i),10	4.736.227,90	4.759.813,03
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	4.2j)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		13.891.354,01	9.054.863,12
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.185.450,83	2.704.273,45
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.047,71	1.322.534,04
Autres dettes			
- Dettes fiscales		8.988.569,45	11.473.524,57
- Dettes au titre de la sécurité sociale		99.459,36	652.707,54
- Autres dettes	11.1		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.207.453,61	4.931.994,98
Impôts différés	4.2k),11.2	12.319.579,26	12.447.601,00
		41.693.914,23	42.587.498,70
Comptes de régularisation			
	4.2g),12	195.264,88	3.960.418,96
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		195.782.665,13	179.993.265,35

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020 exprimé en EUR

	Note(s)	2020	2019
Chiffre d'affaires net	4.2o),13	23.103.342,65	58.733.591,11
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		1.353,50	-7.022,44
Autres produits d'exploitation		3.416.382,32	6.389.121,72
Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-2.314.493,43	-7.097.940,04
b) Autres charges externes		-7.626.790,98	-17.792.663,20
		-9.941.284,41	-24.890.603,24
Frais de personnel	14		
a) Salaires et traitements		-10.455.544,65	-28.533.761,17
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-934.421,09	-2.114.423,93
ii) autres charges sociales		-164.172,00	-1.325.536,11
c) Autres frais de personnel		-14.551,61	-6.008,79
		-11.568.689,35	-31.979.730,00
Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	-2.459.045,52	-2.720.670,12
b) sur éléments de l'actif circulant		-393.621,44	418.700,00
		-2.852.666,96	-2.301.970,12
Autres charges d'exploitation	15	-6.496.049,06	-1.826.096,34
Produits provenant de participations			
b) provenant d'entreprises liées	16	25.042.321,32	0,00
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		0,34	2,82
Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers		25.893,37	12.825,64
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7	6.089,85	551.827,28
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	4.2c+f),5	0,00	-13,21
Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières		-187.247,74	-69.034,55
Impôts sur le résultat	17	328.955,60	-6.749.679,47
Résultat après impôts sur le résultat		20.878.401,43	-2.136.780,80
Autres impôts		-9.611,88	-73.242,92
Reprise sur impôts différés	18	128.021,74	128.021,74
Résultat de l'exercice		20.996.811,29	-2.082.001,98
dont : <i>attribuable au groupe</i>		21.006.818,53	-2.094.547,01
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	3.2	-10.007,24	12.545,03

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n°4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) L'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.
 - b) L'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion, depuis fin avril 2020 le Groupe n'est plus actif dans ces domaines suite à la vente du sous-groupe Saint-Paul.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Libo SA (100 %) exploitation de librairies
- (4) Société Maria Rheinsheim SA (100 %) société immobilière
- (5) Carrefour SA (100 %) location immobilière
- (6) Régie Immobilière SARL (100 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (7) Saint-Paul Luxembourg SA (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres (*)
- (8) régie.lu SA (100 %) régie publicitaire (*)
- (9) Société Européenne de Communication Sociale SARL « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion (*)
- (10) Infomail SA (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires (*)
- (11) HR Communication SA (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines (*)
- (12) Luxmediahouse SA (50 %) régie publicitaire (*)
- (13) Print Solutions SARL (50 %) vente d'imprimés (*)
- (14) Luxembourg Real Estate Company SARL (LuxRec) (49 %) société immobilière

(*) sortie du Groupe en date du 24 avril 2020

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (9) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (10) à (13), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 45 % et 50 %, sont mises en équivalence. Elles sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

La société (14) LuxRec est elle aussi consolidée par mise en équivalence. La participation indirecte de l'Archevêché dans la société LuxRec SARL est inscrite au bilan à une valeur comprenant sa situation nette immédiatement après la fusion qui a été réévaluée et le prix d'acquisition de parts supplémentaires après la fusion (cf. note 7).



Les sociétés (7) à (13) « représentant le sous-groupe Saint-Paul » sont consolidées comptablement uniquement au niveau du compte de résultat pour la période allant du 1^{er} janvier jusqu'au 30 avril 2020, suite à la vente de Saint-Paul Luxembourg SA et de ses filiales en date du 24 avril 2020.

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart SA (100 %) prises de participations (sortie du Groupe en date du 24 avril 2020)
- Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1^o de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2013, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou

six mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	10 % à 33,33 % et 2 % à 2,38 %
Mali de fusion	10 %

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	4 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % et 50 % *

(* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont

été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Cet ensemble est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. À l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières

Le Groupe comptabilise les parts dans des entreprises liées non consolidées et les participations consolidées par mise en équivalence à leur valeur d'acquisition, sauf pour la société LuxRec SARL. Cette participation est comptabilisée à sa valeur vénale constatée en 2018.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

f) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.



Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

g) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

i) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 10.

j) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

k) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

l) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

m) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

n) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

o) Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2020 €	Acquisitions en 2020 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2020 €	Sortie périètre €	Valeur d'acquisition au 31.12.2020 €	Corrections de valeur au 01.01.2020 €	Dotations de l'exercice €	Mise en équivalence €	Reprises de l'exercice €	Sortie périètre €	Corrections de valeur au 31.12.2020 €	Valeur nette au 31.12.2020 €
Immobilisations incorporelles													
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été - acquis à titre onéreux	1.074.851,25	3.970,00	89.059,39	-150.000,00	-437.000,00	580.880,64	713.095,34	38.186,00	0,00	-150.000,00	-437.000,00	164.281,34	416.599,30
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	0,00
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	466.028,48	466.027,85	0,00	0,00	0,00	0,00	466.027,85	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0,00	49.713,00	0,00	0,00	0,00	49.713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49.713,00
	1.576.294,11	53.683,00	89.059,39	-150.000,00	-437.000,00	1.132.036,50	1.214.537,57	38.186,00	0,00	-150.000,00	-437.000,00	665.723,57	466.312,93
Immobilisations corporelles													
Terrains et constructions	181.856.780,86	162.633,06	217.995,93	-305.530,78	0,00	181.931.879,07	63.942.119,92	2.172.859,29	0,00	-67.959,31	0,00	66.047.019,90	115.884.859,17
Installations techniques et machines	4.732.769,71	41.672,34	0,00	0,00	-3.619.296,00	1.155.146,05	4.569.179,71	73.424,34	0,00	0,00	-3.603.004,00	1.039.600,05	115.546,00
Autres installat., outillage et mobilier	2.963.840,79	254.127,80	0,00	-41.728,93	-1.056.007,37	2.120.232,29	2.236.415,50	174.575,89	0,00	-35.029,14	-899.803,15	1.476.159,10	644.073,19
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1.685.205,07	813.003,27	-307.055,32	-92.189,68	0,00	2.098.963,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.098.963,34
	191.238.596,43	1.271.436,47	-89.059,39	-439.449,39	-4.675.303,37	187.306.220,75	70.747.715,13	2.420.859,52	0,00	-102.988,45	-4.502.807,15	68.562.779,05	118.743.441,70
Immobilisations financières													
Parts dans des entreprises liées	2,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Participations mises en équivalence	6.507.882,03	0,00	0,00	0,00	-265.040,00	6.242.842,03	-659.751,04	0,00	118.859,90	0,00	540.891,14	0,00	6.242.842,03
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	1.000,00	6.000.000,00	0,00	0,00	-1.000,00	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6.000.000,00
Autres prêts	16.855.858,52	11.650.591,00	0,00	-28.501.005,31	-1.017,21	4.427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.427,00
	23.364.742,55	17.650.591,00	0,00	-28.501.005,31	-267.058,21	12.247.270,03	-659.751,04	0,00	118.859,90	0,00	540.891,14	0,00	12.247.270,03
TOTAL	216.179.633,09	18.975.710,47	0,00	-29.090.454,70	-5.379.361,58	200.685.527,28	71.302.501,66	2.459.045,52	118.859,90	-252.988,45	-4.398.916,01	69.228.502,62	131.457.024,66



Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2020 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2020.

Ligne « autres prêts » : En 2018, le Groupe avait accordé un prêt avec une durée supérieure à un an à la société LuxRec SARL. Ce financement est utilisé par cette société pour la réalisation d'un projet immobilier en tant que maître

d'ouvrage. Il est garanti par les 51 % des parts de LuxRec SARL non détenus par Lafayette SA. Un contrat de vente à terme de LuxRec SARL a été signé en décembre 2020 par Lafayette SA, le remboursement complet du prêt a été fait à la date de la vente le 31 mars 2021. Au 31 décembre 2020 le prêt a été sorti des immobilisations financières et inscrit dans les « Créances sur des entreprises avec un lien de participation » (cf. note 22).

Les immobilisations relatives au « sous-groupe Saint-Paul » qui a été vendu en avril 2020, ont été sorties des immobilisations et sont reprises dans la colonne « Sortie Périmètre » ci-dessus.

En 2020, la filiale Maria Rheinsheim SA a acquis une participation dans la société Mediahuis NV pour un prix d'acquisition de 6 millions d'euros reprise sous la ligne « Titres ayant le caractère d'immobilisations ».

Note 6 – Parts dans les entreprises liées

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres * **	Résultat de l'exercice **	Valeur comptable au 31.12.2020
Simon Pierre SA	Luxembourg	31.12.2020	100 %	22.321,32	-19.079,88	1,00
						1,00

* y compris résultat de l'exercice
 ** chiffres non audités

Note 7 – Participations mises en équivalence

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes sont mises en équivalence :

	Capitaux propres au 31.04.2020 * (part du Groupe) en € **	Résultat au 30.04.2020 (part du Groupe) en €	Valeur comptable au 31.12.2020 en €
Infomail SA **	220.462,89	-8.138,64	/
HR Communication SA **	93.147,94	42.776,06	/
Luxmediahouse SA **	25.441,18	14.749,15	/
Print Solutions SARL **	466.879,13	-29.953,96	/
	Capitaux propres au 31.12.2020 * (part du Groupe) en €	Résultat de l'exercice 2020 (part du Groupe) en €	Valeur Comptable au 31.12.2020 en €
Luxembourg Real Estate Company SARL	40.630,31	-13.342,76	6.242.842,03
			6.242.842,03

* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)
 ** chiffres non audités

La société Saint-Paul Luxembourg SA exerce un contrôle conjoint sur les trois sociétés HR Communication SA, Luxmediahouse SA et Print Solutions SARL, détenues à 50 % du capital social et détient 45 % du capital social de la société Infomail SA. Suite à la vente de Saint-Paul Luxembourg SA et de ses filiales, ces sociétés ne font plus partie du périmètre de consolidation depuis le 24 avril 2020.

La société Lafayette SA détient 49 % du capital de la société LuxRec SARL.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2020 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a procédé à l'immunisation d'EUR 4.829.163,91 de plus-values réalisées sur des cessions d'actifs historiques.

Note 9 – Autres provisions

Ce poste est principalement constitué d'une garantie de revenus futurs accordée en 2020 à l'acquéreur futur des parts de la société Luxembourg Real Estate Company SARL lors de leur vente à un terme se situant au-delà de la date de clôture de ces comptes annuels. Cette provision a été évaluée à 1,6 million d'euros.

Au niveau de l'Archevêché ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 267.874,50 (2019 : EUR 312.673,82) correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b).

Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2020 à EUR 4.736.277,90 (2019 : EUR 4.759.813,03) et est représenté à concurrence d'EUR 1.745.938,87 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier et à concurrence d'EUR 247.876,49 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales

Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

Note 11 – Dettes

11.1 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2019 : EUR 3.885.259,47).

11.2 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2021. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont composés des abonnements (« Bayard ») et des loyers payés d'avance.

Note 13 – Chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activité et de marché géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

Note 14 – Personnel employé par le Groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (208 au 31 décembre 2020) et catéchètes (39 au 31 décembre 2020), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2020	2019
À plein temps	119	340
À temps partiel	24	56
Total	143	396



Note 15 – Autres charges d'exploitation

Il s'agit principalement de la dotation aux plus-values immunisées faite durant l'exercice 2020 pour un montant de EUR 4.030.462,02 (cf. note 9.3).

Note 16 – Produits provenant de participations

En 2020, le Groupe a vendu la totalité de ses participations dans les entités du sous-groupe Saint-Paul au groupe Mediahuis. La plus-value consolidée est de EUR 25.042.321,32 euros, reprise en « Produits provenant de participations » dans le compte de profits et pertes.

Note 17 – Impôts sur le résultat

Le résultat consolidé 2020 est majoritairement composé d'éléments non imposables. En 2019 ce poste comprend une provision concernant des charges fiscales estimées. Elles se rapportent à une reprise de correction de valeur sur une des participations, faite en comptabilité commerciale lors de l'exercice 2019, reprise qui ne sera passée dans le bilan fiscal que sur l'exercice fiscal 2020, après accord avec l'administration fiscale.

Note 18 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur l'année suivante.

Note 19 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 179.900 (2019 : EUR 270.000).

Note 20 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

Le Groupe n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 21 – Engagements hors bilan

En 2014, l'État du Grand-Duché de Luxembourg a signé un compromis de vente avec Lafayette SA pour l'acquisition

d'une partie de terrain à Gasperich pour cause d'utilité publique dans l'intérêt du redressement du Ban de Gasperich. L'acte d'échange de parcelles vient d'être signé le 5 mai 2021. Il prévoit une soulte en faveur de Lafayette SA étant donné que dans l'échange, la parcelle de Lafayette était plus grande que celle de l'État.

Le Groupe a des engagements financiers hors bilan au 31 décembre 2020 en raison de contrats de leasing pour des voitures automobiles, contrats qui viennent à échéance entre septembre 2022 et octobre 2025. Le montant de ces engagements, vu le faible nombre de voitures, est négligeable par rapport au bilan du Groupe.

Note 22 – Événements postérieurs à la clôture

En date du 26 mars 2021, Lafayette SA a acheté les 51 % restants des parts sociales de la société Luxembourg Real Estate Company (LuxRec) pour devenir associé unique. Le 31 mars 2021, Lafayette SA société a vendu 100 % des parts LuxRec. Ces transactions ne seront comptabilisées dans les comptes de la Société que dans l'exercice 2021.

La crise sanitaire liée au Covid-19 engendre des difficultés de trésorerie pour certains locataires du Groupe. Le Groupe leur a accordé des délais de paiement sur leurs loyers. A la date d'établissement des comptes annuels, la trésorerie disponible du Groupe permet de faire face à une telle situation sans craindre pour sa continuité d'exploitation.

Note 23 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économiste général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économiste général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.

3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

Partie B :
Fondation Sainte-Irmine

2020 : Une année marquée par une forte croissance

1. Les activités et les projets soutenus

Malgré la pandémie, la Fondation a pu collecter au cours de l'exercice 2020 un total de 1.964.248 €, contre 1.187.157 € en 2019 et 851.109 € en 2018. Les dons ont par conséquent augmenté de 65% par rapport à 2019 et de 130% par rapport à 2018.

En 2020, la Fondation a notamment soutenu les projets suivants (sélection) :

► Le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg

Ce fonds dédié fournit à l'Archevêché de Luxembourg à l'avenir les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Au cours de l'exercice 2020, la Fondation a reçu un chiffre record de 584.985 € de dons au titre du Fonds d'avenir. Au 31 décembre 2020, la réserve accumulée dans le Fonds d'avenir est ainsi de 1.593.027 euros.

► La retransmission télédiffusée des messes dominicales et de l'Octave (projet « Radiomass » / « Télésmass »)

Grâce à l'utilisation des moyens de communication modernes, ce projet pastoral permet aux personnes incapables de se rendre à l'église du fait de l'âge ou de la maladie de participer à la vie de la communauté chrétienne. Cette initiative, qui en 2020, a été marquée par le passage d'une messe radiodiffusée à une célébration télévisée et distribuée sur internet, a été fortement saluée par la communauté chrétienne puisque de très nombreux donateurs ont soutenu ce projet qui, en 2020, a reçu pour 158.540 € de dons, contre 58.584 € en 2019.

► L'initiative diocésaine « Reech eng Hand – Tends la main » le projet « Accueil des réfugiés »

Sur initiative de Mgr Jean-Claude Cardinal Hollerich, archevêque de Luxembourg, deux familles de réfugiés sont arrivées à Luxembourg en novembre 2019. Elles sont suivies par *Reech eng Hand* dans leur parcours administratif et d'intégration et sont financièrement à charge de l'Église catholique pendant deux ans. La Fondation a, en effet, reçu un montant de dons cumulés de 120.470 € au 31 décembre 2020, dont 13.740 € spécialement attribués à l'accueil des réfugiés de Lesbos.



► Restauration de l'orgue symphonique « Haupt » de la Cathédrale de Luxembourg (nouveau projet)

L'année 2020 a été aussi marquée par la prise en charge d'un nouveau projet par la Fondation Sainte-Irmine qui vise la restauration de l'orgue symphonique

de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg. Les travaux de restauration du grand orgue qui ont débuté en juillet 2020 et s'étendront jusqu'à début 2022, sont confiés à l'entreprise autrichienne „Rieger Orgelbau GmbH“.

► « Esch 2022, Ensemble même si différents »

Dans le cadre d'Esch 2022 capitale européenne de la culture, le conseil pastoral de la paroisse Esch-Uelzecht Sainte-Famille a lancé un projet culturel et spirituel. L'objectif est de mettre en évidence la vie, la culture et le dynamisme de l'Église catholique et son empreinte au sein de la population et de montrer la collaboration possible avec les autres confessions.

► Grâce au soutien de nombreux donateurs, la Fondation a également pu soutenir les projets suivants :

- Développement du Centre Spirituel du Cents
- Formation des futurs prêtres
- Fonds des malades – Solidarité pèlerinages
- Réseau mondial de prière du Pape
- Missio – Parrainage de 4 séminaires dans des pays en voie de développement
- Adveniat
- Soutien au mouvement de l'ACFL (nouveau projet)
- Karibuni
- Fonds de développement de la Scuola Materna Cattolica Internazionale
- Europa Scouten



2. Promotion et relations publiques

► Campagnes promotionnelles

La Fondation a mené au cours de l'exercice 2020 plusieurs campagnes de sensibilisation du public à l'égard de certains de ses projets. Certes, malgré les très bons résultats en chiffres de 2020, les démarches à l'égard des donateurs n'ont pu être effectuées avec la même efficacité que les années précédentes notamment à cause de la présence du Covid-19. En 2020, le public des donateurs a été en tout cas très sensible à trois projets de la Fondation Sainte-Irmine qui ont fait l'objet de campagnes aussi dans la presse, à savoir le « Fonds d'avenir », le projet « Radiomass » et les activités liées à l'accueil des réfugiés.



► Communication diversifiée et intense

En termes de communication, la Fondation Sainte-Irmine a consacré en 2020 beaucoup de temps à la mise à disposition d'une documentation détaillée sur ses activités et initiatives. Le **dépliant de la Fondation** (en trois langues : allemand, français et anglais) résumant de manière simple la mission et les activités de la fondation est arrivé en 2020 à sa deuxième édition avec la publication d'une **version luxembourgeoise et italienne**.



Lancé en mai 2019, le **site www.irmine.lu** offre un aperçu concret des multiples projets hébergés par la Fondation. Étant donné que les donateurs de la Fondation Sainte-Irmine sont pour la plupart de nationalité luxembourgeoise, il est devenu essentiel d'offrir aux internautes aussi une **version du site en luxembourgeois**, ce qui a été réalisé au mois d'octobre 2020. Par ailleurs, la Fondation Sainte-Irmine a mis en place en 2020 la **fonctionnalité « dons en ligne » par carte de crédit** sur le site internet.

► Changement au sein du Conseil d'administration et de l'équipe de la Fondation



L'année 2020 a été aussi marquée par quelques changements au sein de l'équipe de la Fondation et de son conseil d'administration. Après 8 années de bons et loyaux services, Christian Descoups, qui occupait le poste de « Secrétaire général » à la Fondation a quitté fin 2020 l'Archevêché pour faire valoir ses droits à la retraite ; en même temps, il a rejoint le conseil d'administration de la Fondation comme nouvel administrateur. La fonction de « Secrétaire général » a été attribuée en août 2020 à Roger Nilles. Par ailleurs, Nelly Linster, est a rejoint l'équipe en tant qu'« assistante administrative ».

“ Les donateurs ont fait preuve d’une très grande générosité en 2020. La Fondation les en remercie de tout cœur.
Roger Nilles, Secrétaire général

1.964.248 euros collectés en 2020,
+ 65 % par rapport à 2019

1.593.027 euros dans la réserve du Fonds d’avenir

Nombre de donateurs en 2020 : 3.882
Nombre de dons en 2020 : 6.636

Les 3 projets qui ont connu la plus forte croissance en 2020 (en euros) :

Fonds d’avenir : 584.985

Radiosmass : 158.540

Accueil réfugiés : 104.199

Plan d’action pour 2021

Communication dynamique

Alors que l’action du Covid-19 et de la pandémie semblent loin d’avoir ralenti leurs effets dévastateurs, il semble difficile, à ce stade, de faire des pronostics sur l’activité de communication de la Fondation pour 2021. Bien sûr, parmi les désirs les plus chers de la Fondation, il y a au premier plan le souhait de relancer de manière active sa politique de communication à l’égard du public et des donateurs.

Maintien des dons en faveur du « Kierchefong »

La Fondation Sainte-Irminie continue à assurer également un rôle moteur dans le cadre de l’intermédiation des dons en faveur du « Kierchefong » et en particulier des FE (Fabriques d’église) et des CGP (Conseils de Gestion Paroissiaux). Le montant des dons en faveur du Kierchefong par l’intermédiaire de la Fondation Sainte-Irminie a atteint en 2020 le chiffre record de 421.818 €, contre 244.073 € en 2019, soit une augmentation de 73% en 2020..

Contact avec les donateurs

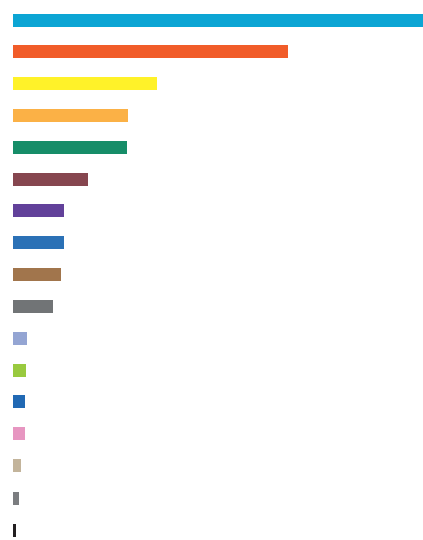
Au regard des résultats obtenus en janvier 2020, la Fondation Sainte-Irminie lancera en 2021 une nouvelle « campagne de relance » de certains anciens donateurs. Un courrier sera adressé à un échantillon de ces donateurs en vue de les remercier et de les induire à renouveler leur fidélité à l’égard de la Fondation. Par ailleurs, la Fondation lancera une nouvelle campagne en faveur de la restauration de l’orgue de la Cathédrale.

3. Faits et chiffres 2020

Dons reçus en 2020

Montants (en euros, arrondis) 1.964.248

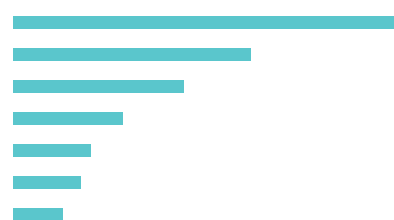
Fonds d'avenir	584.985
Kierchefong	383.297
Education catholique jeunesse	200.000
Dons libres	160.410
Radiomass	158.540
Accueil réfugiés	104.199
Patrimoine religieux	70.166
Missio-prêtres	70.087
Centre spirituel Cents	66.250
Verbum Spei	54.650
Formation des séminaristes	18.391
Adveniat	18.139
Mexico (renvoyé à 2022)	16.465
Karibuni	16.270
Fonds des malades	9.885
Europascouten	7.875
Autres projets	3.493



Historique des dons

Montants (en euros, arrondis)

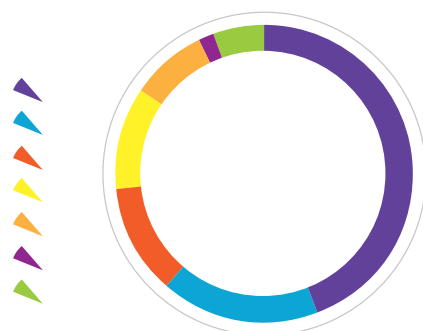
2020	1.964.248
2019	1.187.157
2018	851.109
2017	546.937
2016	388.677
2015	336.427
2014	248.397



Dons reçus par catégorie de projet en 2020

Montants (en euros) 1.325.677

Fonds d'avenir	584.985
Pastorale	227.659
Dons libres	160.410
Humanitaire	147.754
Formation et enseignement	110.363
Pastorale des jeunes	24.240
Arts et patrimoine	70.166



Les dons dédiés reçus en 2020 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

Comptes annuels 2020 et
notes aux comptes révisés
de la Fondation Sainte-Irmine

1. Rapport d'audit

Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte-Irmine

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Fondation Sainte-Irmine (la « Fondation ») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Fondation comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2020 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 11 juin 2021

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [\\$.pwc.lu](http://$.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518

2. Fondation Sainte-Irminé – Comptes 2020

Fondation Sainte-Irminé
Bilan au 31 décembre 2020 exprimé en EUR

	2020	2019		2020	2019
ACTIF			PASSIF		
Immobilisations financières	360.000,00	360.000,00	Fonds propres	403.892,00	403.615,42
Autres créances	3.430,18	1.175,00	Dotations initiales en fonds propres	250.000,00	250.000,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	2.902.423,52	2.254.348,37	Résultats reportés	403.615,42	92.581,75
			Excédent de l'exercice	276,58	61.033,67
			Fonds disponibles pour projets futurs	2.226.660,42	1.756.917,17
			Dettes	635.301,28	454.990,78
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	3.265.853,70	2.615.523,37	TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)	3.265.853,70	2.615.523,37

Fondation Sainte-Irminé
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2020 exprimé en EUR

	2020	2019
COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
Produits d'exploitation	2.185.843,43	1.306.413,58
Dons et legs libres	160.409,61	154.723,96
Dons et legs dédiés	1.803.838,12	1.028.682,80
Reprise aux fonds disponibles pour projets futurs	221.595,70	123.006,82
Autres produits d'exploitation	4.899,40	0,00
Produits divers	4.899,40	0,00
Autres intérêts et autres produits financiers	11.146,50	9.520,84
Autres intérêts et produits financiers	11.146,50	9.520,84
Autres charges externes	-1.508.949,38	-899.744,12
Projets réalisés	-1.484.257,90	-870.477,63
Autres charges externes	-24.691,48	-29.266,49
Autres charges d'exploitation	-692.663,17	-355.156,63
Dotations aux fonds disponibles pour projets futurs	-692.663,37	-335.746,23
Droits d'enregistrement	-0,00	0,00
Droits et valeurs similaires	-0,00	-19.410,40
Excédent de l'exercice	276,58	61.033,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Son Éminence Mgr Jean-Claude Cardinal Hollerich – Président
Son Excellence Mgr Léo Wagener, Évêque auxiliaire – Président exécutif
Monsieur Christian Descoups, Administrateur
Monsieur Guy Schleder, Administrateur
Monsieur Marc Wagener, Administrateur

Secrétaire général: Monsieur Roger Nilles

3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience pas-

sée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles d'évaluation utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique, qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet d'une correction de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues, si les raisons qui ont motivé leur constitution, ont cessé d'exister.

2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

2.4 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.5 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du Conseil d'Administration, aux fonds propres. Si le Conseil d'Administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,



- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.

2.6 Successions

Lorsque la Fondation est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où la Fondation entre en posses-

sion des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où le notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque la Fondation reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2020 est composé de la dotation initiale de 250.000,00 euros faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de 153.615,42 euros et de l'excédent de l'exercice de 276,58 euros.

Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Fonds disponibles pour projets futurs au 1 ^{er} janvier 2020	Fonds collectés durant l'exercice	Produits financiers collectés durant l'exercice	Frais administratifs sur les projets	Fonds utilisés pour des projets durant l'exercice	Affectation de dons libres en fonds dédiés	Fonds disponibles pour projets futurs au 31 décembre 2020
1.756.917,17	1.790.098,08	13.517,94	(2.528,00)	(1.431.344,77)*	100.000,00	2.226.660,42

Les « Fonds disponibles pour projets futurs » correspondent aux dons dédiés reçus en 2020 sur les projets et non encore dépensés et sont repris au passif du bilan.

Au cours de l'exercice 2020, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Centre spirituel du Cents, Cours en pastorale biblique de la Luxembourg School of Religion & Society, Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Projet diocésain « Reech eng Hand », Retransmission messes dominicales et Octave, Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Solidarité pèlerinages - Fonds des malades, réseau mondial de la prière du Pape, Online with God / tweeting with God, Thaïlande 2019, Europa Scouten, Enfance missionnaire, Adveniat, Mexico 2020, Verbum Spei, pèlerinage en Albanie, Scuola Materna Cattolica et Soutien à l'ACFL.

* Les autres charges externes sur projets réalisés repris dans le compte de profits et pertes s'élevaient à 1.484.257,90 euros en 2020 et sont composés de :

- Fonds dédiés utilisés pour les projets : 1.431.344,77 euros
- Fonds libres utilisés pour les projets : 52.913,13 euros (projet Lesbos, divers).

Note 5 – Dons et legs libres

En 2020, la collecte des « dons et legs libres » a servi à couvrir les frais généraux de l'exercice, dont les frais liés au projet Lesbos (46.837,16 euros), et a été affectée pour un total de 105.000 euros ainsi : aux Fonds d'avenir (50.000,00 euros), au Centre spirituel du Cents (15.000,00 euros), au projet Retransmission messes dominicales et Octave (20.000,00

euros), ainsi qu'au Kierchefong (10.000,00 euros pour la restauration de l'orgue de la cathédrale), à l'Archevêché pour le projet de voyage en 2021 de la pastorale des jeunes, et à la Scuola Materna Cattolica (5.000,00 euros) ainsi qu'à d'autres projets (5.000,00 euros). Le résultat de l'exercice sera affecté aux résultats reportés.

Note 6 – Personnel

Au cours de l'année 2020, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'Administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'Administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

Note 7 – Engagements hors bilan

La Fondation a comme engagement hors bilan à la clôture de l'exercice :

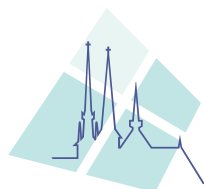
- le contrat de bail pour un appartement situé au rez-de-chaussée d'une maison à Oberfeulen (Luxembourg), se terminant le 19 octobre 2021 à minuit. Le coût estimé pour 2021 est de 10.940 euros (10 mois de loyer et charges et 2.000 euros de taxes communales).
- Le contrat de bail pour un appartement situé au 1^{er} étage d'une maison à Oberfeulen (Luxembourg), se terminant le 30 novembre 2021 à minuit. Le coût estimé pour 2021 est de 12.565 euros (11 mois de loyer et charges et 2.027 euros de taxes communales).

Ces engagements seront financés par les résultats reportés et en particulier celui de l'exercice 2019.

Note 8 – Événements postérieurs à la clôture

Malgré la crise sanitaire actuelle, la trésorerie disponible de la Fondation permet de faire face à une telle situation sans craindre pour la continuité d'exploitation de la Fondation. À la date d'établissement des comptes annuels, il est trop tôt pour estimer les impacts sur les activités de la Fondation.

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu